



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 10 avril 2026

Madame la Présidente
Pays de l'Anjou bleu – PETR du Segréen
2, rue Gillier
49 500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2026-04-0040

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Anjou Bleu.

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 décembre 2024. Le projet de SCoT du Pays de l'Anjou Bleu a donc été étudié par le Bureau de la CLE au regard des dispositions du PAGD de ce nouveau SAGE, et plus spécifiquement celles de mise en compatibilité visant les documents d'urbanisme.

Le bureau de la Commission locale de l'eau qui a examiné ce dossier lors de la séance du 9 avril 2026 a émis un **avis favorable avec des recommandations** que vous trouverez en annexe de ce courrier.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
14	0	14	0

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Eric PROVOST
2^{ème} Vice-président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire



ATTENTES DU SAGE			AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
Disposition SAGE / compatibilité	PAS	DOO	
COURS D'EAU ET CORRIDORS RIVERAINS			
<p>Disposition M1-2 – objectifs de conservation du bon état des cours d'eau et préservation de leur patrimoine biologique</p> <p>Disposition M4-1 – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Inscrire un objectif de préservation des cours d'eau et de leurs corridors</p> <p>Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Demander la protection des cours d'eau et de leurs corridors aux PLU/PLUi</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire</p>
ZONES HUMIDES			
<p>Disposition M2-3 – objectif de préservation des zones humides</p> <p>Disposition M4-1 – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Inscrire un objectif de préservation des zones humides</p> <p>Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Demander à compléter les inventaires sur les secteurs de projet</p> <p>Demander la protection des zones humides aux PLU/PLUi</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau de la CLE relève les inventaires des zones humides (et des éléments structurants du paysage) engagés sur le territoire du SCoT, en vue de leur intégration future dans les documents d'urbanisme. Le SCoT mérite d'être précisé concernant la réalisation d'inventaires zones humides sur les secteurs de projet, en cohérence avec la disposition M2-3 du SAGE. La démarche doit aboutir à une délimitation des zones humides, selon la réglementation en vigueur et les critères en vigueur pour l'exercice de la police de l'eau, à savoir les critères pédologiques et floristiques, analysés de manière alternative, et à une caractérisation des fonctionnalités selon la méthode définie par l'Office français de la



			<p>biodiversité. Cette démarche doit se faire en amont des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est important que le projet de SCoT prenne en compte les spécificités inscrites au nouveau SAGE Estuaire de la Loire, et notamment les attentes de la CLE en matière de protection des zones humides de source de cours d'eau et des zones humides inondables. Le fonctionnement de ces espaces d'importance aux rôles particuliers mérite d'être expliqué et distingué des autres zones humides du territoire.
ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE			
<p>Disposition QE3-10 – objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, de réduction des flux de nutriments, et de réduction de la contamination des eaux par les pesticides</p> <p>Disposition M4-1 – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Inscrire un objectif de préservation des éléments du paysage</p> <p>Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant</p>	<p>Demander la protection des éléments du paysage aux PLU/PLUi</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire</p>
EAU POTABLE			
<p>Disposition GQ2-3 – objectif d'équilibre entre le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les besoins des activités humaines</p>	<p>Fixer une capacité d'accueil en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau potable et l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu</p>	<p>Demander aux PLU/PLUi une analyse de cette adéquation à leur échelle</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent de prendre en compte l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu dans la capacité d'accueil au sein du PAS.



EAUX USÉES			
<p>Disposition QE2-1 – objectifs d’atteinte du bon état des masses d’eau et de réduction de 20 % des flux de nutriments vers ces masses d’eau</p>	<p>Fixer une capacité d’accueil en adéquation avec la capacité de collecte et de traitement et l’acceptabilité des rejets dans le milieu</p>	<p>Demander aux PLU/PLUi une analyse de cette adéquation à leur échelle</p> <p>Demander aux PLU/PLUi de prendre en compte les possibilités d’assainissement dans le choix des secteurs constructibles</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent de prendre en compte l’acceptabilité des rejets dans le milieu dans la capacité d’accueil au sein du PAS.
EAUX PLUVIALES			
<p>Disposition I3-1 – objectif d’amélioration de la gestion des eaux pluviales afin de réduire le risque d’inondation et de préserver la qualité de l’eau</p>	<p>Inscrire un objectif d’amélioration de la gestion des eaux pluviales</p>	<p>Rappeler aux PLU/PLUi l’élaboration nécessaire de SDGEP</p> <p>Demander aux PLU/PLUi de mettre en place des outils découlant de ces SDGEP</p> <p>Demander aux PLU/PLUi la définition de zones réservées à la gestion des eaux pluviales dans les zones à urbaniser</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire</p>
RISQUES D’INONDATION ET D’ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE			
<p>Disposition I2-1 – objectif de réduction du ruissellement et des risques d’inondation, de submersion marine et d’érosion du trait de côte dans l’aménagement et le développement du territoire</p>	<p>Intégrer les risques majeurs et la résilience dans la stratégie</p>	<p>Identifier des zones pour la relocalisation des enjeux vulnérables</p> <p>Demander aux PLU/PLUi la mise en place d’outils dans les zones à enjeu</p>	<p>Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire toutefois les recommandations suivantes sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’identification de zones pour la relocalisation des enjeux vulnérables est à intégrer au DOO.

